

Éthique sociale dans le paradigme du gender?

A l'épreuve d'une connexion théologique

Elmar Nass

La discussion pour définir la place du gender est menée et en société et en théologie mais surtout dans l'éthique sociale avec beaucoup d'émotions. Un langage artificiel avec une revendication scientifique s'est développé avec une sémantique non compréhensible pour les non-initiés. Le langage courant doit être adapté globalement à l'approche intégrée du gender la tradition de la Bible incluse.¹ A côté de la toilette pour l'homme et la femme une troisième variante doit exister. Il n'y a pas seulement deux, mais six ou huit genders. L'émission de Frank Plasberg dans la série télévisée « hart aber fair » a dû être donnée une deuxième fois à cause des protestations et des reproches de discrimination par des défenseurs.² Beaucoup d'argent public a été dispensé pour créer des chairs pour la matière du gender. Le Fond social européen rend obligatoire un service de vérification pour des projets énormes de recherches sur le gender.³ Le thème n'est plus un jeu des perles théorique. La discussion fait déjà partie et de la vie courante et du domaine de la justice comme aussi du partage des finances publiques limités. La force normative et effective se montre. La science ne peut pas se contenter avec une telle norme. Elle doit poser la question pour comprendre. Dans ce sens, l'évolution doit être regardée par la loupe. Je le fais à parti de l'éthique sociale catholique.

1. Deux questions en dehors de toute polémique

Notre physique et notre identité sont-ils de la nature normative ou une création normative ? Les partisans et les opposants de la théorie du genre ne sont pas d'accord entre eux. La base scientifique théorique de la valeur est rendue publique par une réponse. La question théologique se pose directement : L'idée de l'homme et de son corps est-elle une construction ou une nature et conciliable avec la foi chrétienne ? Sont-elles un enrichissement pour l'éthique théologique ou profondément non concevable ? La réponse n'est qu'étudier sa connexion possible avec la théologie.

Cependant, « une recherche approfondie des positions identifiables n'est pas faite ».⁴ Tout d'abord, il faut mettre de côté la polémique qui vient de deux côtés avant de commencer la discussion. Les défenseurs comme les adversaires de l'accueil de la théorie du gender dans l'éthique sociale catholique reprochent à l'opposé une réduction polémique de sa position. Celui qui fait appel à la violence à l'égard de soi

¹ Schüssler, Fiorenz-E., Gender, Sprache und Herrschaft. Feministische Theologie als Kyriarchatsforschung, in: Jost-R./Raschzok-K. (Ed.) Gender Religion Kultur. Biblische, interreligiöse und ethische Aspekte. Stuttgart 2011, S. 17-35.

² Absurdes Ende einer öffentlich-rechtlichen Posse. In: Die Welt vom 8.9.2015.

http://www.welt.de/vermischtes/article_14611064/Absurdes-Ende-einer-oeffentlichen-Posse.html. (6.11.2015).

³ Agentur für Gleichstellung im ESF (Ed.), Gender Mainstreaming im Europäischen Sozialfonds. Ziele, Methoden, Perspektiven. Berlin, 2014.

⁴ Heimbach-Steins – M., die Gender Debatte – Herausforderung für Theologie und Kirche. Köln 2015. S. 12.

disant 'gauchiste' la théorie du gender comme p.ex. la pièce de théâtre 'Fear'⁵ donnée à Berlin se disqualifie soi-même. La même chose vaut pour ceux qui taxent les défenseurs de gauche la théorie du gender de la négligence de vouloir construire une société dans laquelle chaque être humain peut choisir lui-même sa sexualité. D'après M. Heimbach-Steins, déontologue social de Münster, ces positions attendent certainement pas le point central de la position des défenseurs sérieux du gender dans un contexte de la théorie du gender.⁶ Celui qui proclame la fin de l'Occident doit d'abord définir sémantiquement que ce que tient ensemble la communauté de valeur en face de la déchristianisation. Les défenseurs de la théorie du gender, d'après Heimbach-Steins, ne s'occupent pas, en premier lieu, de l'égalité du gender biologique (sex) mais au contraire du genre social (gender) comme une intégration culturelle dans un rôle du genre prédisposé. Il existe un déficit énorme de la justice et il faut lever les tabous et ouvrir les yeux pour que chacun s'ouvre pour son identité au-delà du dogmatisme et paternalisme. La crise d'identité féminine prédisposée est focalisée et détachée de la corporalité biologique. L'identité féminine en est comprise en face de la différence biologique. La corporalité sociale doit s'émanciper de l'altérité peut-être même du manque d'une virilité.⁷ Le genre biologique ne doit pas être mis en question par une construction sociale.⁸

L'essai de mener une discussion sérieuse en vue d'un échange et théologique et socio-éthique trie les polémiques et regarde d'abord sur les phénomènes et les questions. Je vais essayer, premièrement, d'étudier la base des valeurs et ensuite le caractère approprié théologique. Je ne vais pas discuter toutes les théories du gender multiples. Au contraire, je me limite à la présentation du déontologue de Münster, M. Steinbach-Steins, qui donne des bases essentielles d'une théologie scientifique de la théorie du gender.⁹ Après la réponse deux questions et de l'identification du défi normatif globale et de la perspective de la loi naturelle il sera reconstruit ce que la perspective du gender a voulu déconstruire.

2. La base de valeurs de la perspective du gender

2.1. L'éloignement de la loi naturelle

La doctrine sociale catholique suit St. Thomas d'Aquin dans son raisonnement de loi naturelle comme base des valeurs que le Pape Benoît XVI a repris p. ex. dans son discours devant le Parlement allemand.¹⁰ La théologie du gender refuse catégoriquement une telle systématique, c'est ce que Heimbach-Steins mentionne continuel-

⁵ <http://citizengo.org/de> (6.11.2015)

⁶ Heimbach-Steins : Die Gender-Debatte, p. 7

⁷ Voir la discussion d'identité du féminisme français. Une introduction courte mais révélatrice chez : Breger, C. : Identität. In : von Braun, C./Stephan, I. (Ed) : Gend@Wissen. Ein Handbuch der Gendertheologie, Köln ³2013, S. 55-66 (ici p. 62-65).

⁸ Damit grenzt sich eine solche feministische Gendertheologie ab von radikalen Dekonstruktionstheorien wie etwa von Butler, J., Gender Trouble, Feminism and the Subversion of Identity. New York 1990. Dort wird auch das biologische Geschlecht dekonstruiert und damit zugleich feministisches Argumentieren erschwert.

⁹ Heimbach-Steins, Die Gender-Debatte.

¹⁰ Benedikt XVI., Rede im Deutschen Bundestag vom 22.9.2011, <http://www.papst-in-deutschland.de/presse/reden/> (6.11.2015)

lement dans son étude. Il est supposé que le terme normatif de la nature dogmatise l'être humain, soumis sous tutelle, et est responsable pour l'injustice continuelle du gender. La nature normative basée sur un rôle stéréotypé qui rend aveugle l'homme soit pour toutes les potentialités de l'épanouissement soit pour en découvrir les injustices liées. On prend comme témoin Aristote qui défend dans sa doctrine de la loi naturelle l'esclavage. Cette philosophie a marqué, en effet, celle de Thomas d'Aquin et la doctrine sociale de l'Eglise a pris l'argument qu'une éthique basée sur un ordre naturel ou sur une nature de l'être humain et logiquement aussi sur la doctrine sociale catholique est une idéologie dépassée mais employée pour cimenter les structures existantes du pouvoir. Le reproche et d'une injustice basée sur le gender et l'exclusion sociale est orienté contre ceux qui font référence à la loi naturelle. La théologie du genre suit la supposition que la référence à la loi naturelle pour défendre l'ordre du gender s'est montrée comme fausse route dans le temps. Pour le prouver on fait référence à la légitimation des monarchies despotiques par la nature humaine ou par le traitement injuste de l'homme et de la femme. Il est supposé que ces interprétations dépassées falsifient les droits objectifs et que la dignité humaine peut être définie comme une chose normative. Cependant, cela repose sur une conclusion naturaliste erronée si on tire la conclusion d'une réalité monarchique ou de la prédominance d'un sexe la légitimation normative d'une telle réalité.

2.2. L'éloignement de Kant

Maintenant il faut remplir le vacuum voulu par la destruction de la base de la loi naturelle pour des valeurs. La théologie du gender (précisément la question du genre social) est étroitement liée au débat éthique et au constructivisme. Cependant, le paradigme postmoderne n'est pas seulement copié. Le gender est – d'après Heimbach-Steins suivant G. Marschütz – « principalement une conséquence de la praxis discursive et ainsi une construction culturelle ». ¹¹ La vue limitée de la loi naturelle qui est à l'origine de l'injustice doit être élargie par un dialogue avec les sciences du pluralisme des expériences humaines. La capacité de la pensée théologique référant aux sciences séculaires comme l'ethnologie, les sciences sociales et la littérature etc. est l'herméneutique adaptée avec la théologie et se peut renouveler par le fait qu'elle se laisse enrichir par les autres, au contraire c'est pour intégrer la différence dans un procès de fusionnement. ¹²

Si on suit la logique du discours éthique la justice de l'ordre du gender doit toujours être renouvelée par les personnes concernées dans un discours social négocié. Cela nous rend indépendant du dogmatisme. La force de la déconstruction du discours éthique est acceptée en général. La théologie doit reconstruire son discours sous la prémisse d'un athéisme méthodologique « et si deus non daretur » ¹³ pour être écouté. La suite logique est que le discours par rapport au social comme source de l'éthique remplace la nature et la transcendance. C'est le discours éthique avec le-

¹¹ Heimbach-Steins: Die Gender-Debatte, p. 7 zitiert G. Marschütz: Trojanisches Pferd Gender? In: K. Schlögel-Fierl; G. Prüller-Jagenteufel (Hg): Aus Liebe zu Gott – im Dienst am Menschen. Münster, 2014, p. 432.

¹² Vgl. ebd. p 13

¹³ « Alors supposons que Dieu n'existe pas »

quel le penseur Jürgen Habermas a transformé le Common Sense de la société allemande par une philosophie gauchiste sociale et avec son aide on veut adapter la théologie pour un monde d'aujourd'hui. Il n'y a plus de place pour une réalité naturelle, pour une chose non résiliable ou valable éternellement comme on peut lire chez Habermas. Légitime est ce qu'on puisse décider en respectant des règles décidées par un discours. Le test dogmatique peut être jeté qu'on reproche à l'Eglise de rester dans le temps pré-moderne : Sous la prémisse d'un athéisme méthodologique les séculiers et les croyants d'autres religions puissent accepter les idées ecclésiastiques en vue de la responsabilité sociale pour notre société. Un son très attractif.

L'approche intégrée du gender rend l'être humain autonome pour choisir son gender. Suivant Habermas, « les droits humains ne peuvent être moralement si bien défendus mais ils ne peuvent être jamais imposés au souverain par une attitude paternaliste. L'idée de l'autonomie juridique du citoyen est que le destinataire du droit est en même temps aussi son auteur. »¹⁴ Dans la définition de Heimbach-Steins : Au fond, reconnaître l'autonomie du sujet sexuel comme acteur de son histoire de sa vie.¹⁵ Il ne faut pas définir ici autonomie dans la définition de Kant comme un respect des principes moraux. La connaissance et le respect des nécessités de la raison supposent de l'expérience normative de la raison sans aucun intérêt qui se constitue dans l'accomplissement du devoir par l'impératif catégorial. La perspective, du contraire, veut libérer l'homme des normativités toutes tracées. Le droit naturel ne rend plus le fondement pour une base des valeurs théologiques mais il coupe aussi l'accès au terme kantien de l'éthique.

2.3. Prétention à la vérité absolue

Le contenu de la dignité normative comme une autonomie comme aussi l'ordre du gender social juste est négociable. La dignité de l'être humain – au lieu de la nature – devient l'ancre de chaque système éthique. Elle est intouchable. Autonomie comme engagement obligatoire chez Kant comme un argument du droit naturel n'est pas voulu.

La perspective du gender complète les critères du discours légitime de Habermas par une restriction essentielle et quitte le paradigme par cette construction nouvelle.¹⁶ Le discours devient une recherche libératrice pour définir la « vérité » de la justice sexuelle par une perspective du gender.¹⁷ Une objectivité toute donnée est introduite. La perspective du gender n'est plus objet du discours au contraire elle est mise systématiquement entre paramètres et des normes créatives sont ainsi déclarées comme règles préposées de la procédure de Habermas. Cela veut dire : La perspective du gender devient un fait objectif parce qu'elle devient une condition nécessaire pour tous les discours éthiques sociaux (ou même normatif par nature). La dignité comme

¹⁴ Habermas, J.: Über den inneren Zusammenhang von Rechtsstaat und Demokratie. In: Die Einbeziehung des Anderen. Frankfurt a.M. 1996, S. 293-305, ici 301.

¹⁵ Heimbach-Steins: Die Gender-Debatte. S. 13.

¹⁶ Breger, C.: Identität. P. 73 définit ceci comme « un détour partiel analogue de la théorie du discours post-modern.

¹⁷ Voir Heimbach-Steins: Die Gender-Debatte, p. 14.

une autonomie au sens de l'égalité entre les sexes veut dire que l'épanouissement de l'être humain dépend des rôles sexuelles prédisposés qui doivent être purifiés totalement des résidus sociaux (p. ex. formules masculines, éducation spécifique du sexe comme aussi ses représentants). Le pluralisme sexuel comme aussi l'orientation sexuelle avec tous ses droits (p. ex. pour le mariage, famille et l'admission au sacerdoce) doivent être respectés. Sans doute, ce sémantisme même est une construction qui veut remplacer la nature normative comme une décision éternelle, transcendente et axiomatique par un droit aux prestations normatives. Cette perspective veut être la base absolue des valeurs et sa concrétisation doit être élaborée par un discours. En suivant la logique du discours la perspective du gender se place au-dessus des droits humains. Son application demande alors la justification fondamentale de la base normative et sociale qui se réalise déjà dans beaucoup des domaines de la vie de notre société. Comme une objectivité construite elle veut faire partie de la société occidentale des valeurs.

3. Le contenu théologique

3.1. Situer la nouvelle objectivité ?

Il faut identifier, à la foi, la perspective du gender comme un défi pour la société et son droit élevé comme une vision nouvelle du monde. Qu'est-ce qu'il parle contre une analyse d'un paradigme normatif et son influence sur le fondement changeant des valeurs et d'en donner un commentaire critique ? La question de la justice du gender comme interrogation de l'identité existante mais qui s'effrite est sans doute un objet de la sociologie et de l'éthique sociale. Ceci est légitime étant donné que la base sociale des valeurs est mise à la disposition. Cependant, il faut d'abord savoir si la perspective du gender se laisse prendre comme un objet par le fait qu'elle se déclare autonome ou est-ce qu'elle se prend déjà comme un sujet qui a enlevé la subjectivité des autres sciences ?

Une telle perspective avec son droit élevé regardé comme une catégorie théologique est une autre question. Ainsi on demande qu'une vision (la chrétienne) fusionne avec une nouvelle normativité. On peut se demander si on peut remplacer la théologie sans le point de vue théologique ? Est-ce que la discipline n'est-elle pas déconstruite ? Le christianisme défend des positions normatives non résiliables concernant l'être humain et la société juste. Si le noyau reste seulement une annexe de la question du gender dominante, il va s'évaporer de plus en plus et l'éthique sociale chrétienne ne sera plus nécessaire. L'orientation théologique doit partir du fait chrétien authentique de la responsabilité sociale, ce qui veut dire d'une référence à Dieu. A partir de cette référence on comprend le monde dans l'amour pour soi et pour le prochain comme la justice. Alors la perspective du gender peut-elle se fusionner avec un noyau religieux conditionné par une condition théologique ? Ceci pourrait être acceptable. Si la théologie disparaît dans la conscience du gender le fusionnement n'est pas acceptable. Examiner la perspective du gender au point de vue d'une identifica-

tion avec la théologie est à faire maintenant. Pour faire un test de compatibilité il faut d'abord identifier le noyau constitutif de l'éthique théologique.¹⁸

3.2. Une capacité de fusionner avec la théologie ?

La perspective du gender doit respecter le cadre suivant si une fusion sous une condition théologique peut se faire. D'après la vision chrétienne Dieu attend notre réponse à son appel aimant au salut. Un ordre ou un règlement est juste lorsque l'être humain a la possibilité de développer sa destination pour atteindre le salut. Chaque chrétien doit organiser la demande sociale d'après des possibilités personnelles et ce ci dans un contexte de ces règles de donner une réponse de responsable qui apportera le salut. Nous avons une responsabilité triple :

- a. Envers Dieu : elle se concrétise dans le sens que nous comprenons notre vie dans la lumière de notre créateur, être reconnaissable pour ce qu'il nous donne et pour épanouir notre liberté comme être morale dans ce lumière ;
- b. Envers nous-mêmes : elle se fait voir qui nous nous acceptons comme personne avec toute sa dignité dans notre corporalité et dans sa création à l'image de Dieu et ainsi reconnaître le pauvre dans toute sa dignité ;
- c. Envers du prochain : elle se montre, d'un côté, dans les actions de la charité et dans l'engagement pour la cohabitation par l'esprit d'une charité sociale d'autre côté.

Nous devons contribuer en tant chrétiens et obligés du message du salut pour que la société rend possible que tous les êtres humains peuvent exercer cette responsabilité. La base d'être libre devant Dieu est biblique :

Les donnés de Dieu avec des hommes

Liberté
Amitié
Jugement

Son amour

Nos talents

Les ressources limité de la terre

Les réponses salvatrices des hommes

La responsabilité morale pour notre vie/pour surmonter la contrainte

Amour propre, pour le prochain, pour Dieu

Épanouissement créative de nos talents

¹⁸ Nass, E.: ...weil das der Botschaft Jesu entspricht. Die missionarische Kraft christlich-sozialer Positionen. In Anzeiger für die Seelsorge. (2015) 11.

Utilisation durable et estimation de la création

Sources bibliques

Je ne vous appelle plus serviteurs...je vous appelle amis (Jo 15,15). C'est donc que chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même. Rom 14,12

Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur....et ton prochain comme toi-même. (Lc 10,26-27)

Chacun selon la grâce reçue, mettez vous au service les uns les autres. (1 Petr 4,10)

Yahvé Dieu prit l'homme et l'établi dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder. (Gen 2,15)

Le caractère chrétien ne garde sa relevance que lorsqu'elle ne perd pas sa relation avec Dieu. Par la supposition que Dieu existe le regard chrétien se tourne d'abord vers l'amour de Dieu. Dieu donne à chaque être humain la dignité et la liberté. Il offre la communion avec nous dans son alliance et dans l'Eglise. Il nous confie la création. Il nous donne la grâce et la rémission par la croix et enfin à Pâques il nous donne la certitude d'une vie nouvelle. Le Saint Esprit est en nous et nous rend capable de vivre la destination donnée par Dieu. A cause de cela nous avons une responsabilité d'abord en face de Dieu devant lequel nous nous trouverons un jour. A partir de cette confession la responsabilité envers nous-mêmes et envers le prochain est déduite. Les deux sont inséparables si nous voulons comprendre la responsabilité chrétienne. Les règles et l'ordre social doivent rendre possible la prise en charge. Parce que la dignité humaine intouchable ne peut pas être démontrée logiquement, elle est une question de croyance. La justification chrétienne de la dignité humaine surtout des faibles, des malades, des handicapés et de celui qui n'est pas encore né est une anthropologie normative. Elle déclare l'intangibilité ouvertement comme une question de croyance fondée sur la création à l'image de Dieu et du fait de l'incarnation de Dieu. Pour celui qui définit l'homme comme personne de cette façon le commande n'est de rendre service à la communauté n'est pas une contrainte mais un devoir de l'être humain. Si on comprend la dignité de telle façon – autrement que l'interprétation kantienne par certains (J. Nida Rümelin)¹⁹ – la différence entre les droits de l'homme et de l'animal devient plus claire.

Moins clair est la comptabilité théologique de la perspective du gender. Cette perspective fait référence, sans doute, à un concept radical de la justice basée sur l'égalité du gender. Est-ce que cette idée de la dignité humaine s'identifie avec l'ordre du salut divin ? Heimbach-Steins propose un rattachement biblique avec Gal 3,26-28 et Mc 3,31-36. L'appel de St. Paul : « Vous tous.....non homme et femme » est lu dans la perspective du gender. Il y a la mise en évidence de la décision personnelle de Jésus au lieu de se référer sa descendance : « Voici ma mère et frères. Quiconque fait la volonté de dieu, celui-là est mon frère et ma sœur et ma mère. » Même Jésus – suivant l'interprétation – supprime le gender (social) et il in-

¹⁹ Nida-Rümelin, J.: Bio-Ethik. Wo die Menschenwürde beginnt. In: Der Tagesspiegel, 31.1.2001.

troduit la perspective du gender. En plus, elle est dans l'esprit du Concile du Vatican II. un signe du temps au quel l'Eglise doit ouvrir la porte.²⁰ Si cette interprétation est vraie elle sera sans doute une légitimation théologique.

Une telle interprétation est tolérable. Cependant, elle s'éloigne des déclarations de Jésus et St. Paul du message central du salut. Dans leur contexte, l'accent est mis sur l'être humain qui suit le chemin du salut et sur cette marche ni le sexe ni l'origine joue un rôle. Il est important est de confesser ensemble le Christ et cela fonde une nouvelle communauté comme une nouvelle forme de famille. Mettre l'accent sur la décision pour le Christ qui est le chemin vers le salut est le fondement pour une éthique chrétienne et elle précède le dialogue sur la justice théologique. La spéculation féministe cacje ces idées principales, elle est une interprétation, une herméneutique comparable à celle de la théologie de la libération qui prend la bible avec une perspective fixée préalablement dans le but de dévoiler l'injustice actuelle et la combattre avec les arguments bibliques. Une telle approche motiver politiquement de l'Écriture biblique diffère radicalement d'une exégèse qui – au lieu de prendre le texte normatif – cherche à découvrir le message du texte. Ainsi les textes présumés bibliques en faveur d'une théologie du gender se décomposent. En plus, par le manque des arguments substantiels du magistère et de la tradition on ne peut pas parler d'une justification théologique de la perspective du gender.

Après avoir sécularisé la base de la justification il faut poser la question si la perspective sociale du gender est conforme au plan du salut divin et ainsi une symbiose avec ce plan est pensable. Par conséquence il faut poser la question théologique spéculative : Est-ce que cela correspond au plan du salut divin et à la compréhension de l'égalité que le sexe social est annulable et que la nature normative est a déconstruire ? La théologie du gender le confirme fermement. Mais une telle supposition va dans la mauvaise direction.

L'identité normative de l'être humain est donnée dans la corporalité biologique. On déchire l'être humain si on sépare les deux parties. L'être humain dans sa totalité est appelé au salut. Si on dissèque le sexe biologique du sexe social on adopte une dépersonnalisation constructive de l'être humain. La séparation en deux systèmes qui évoluent défend une hostilité envers le corps et envers la personnalité normative de l'être humain prévu dans le plan divin du salut. L'existence voulue de l'homme inclus sa nature normative sont constitutives pour la conception chrétienne de l'être humain. Sa déconstruction met en question l'ordre divin moral pour les hommes. Sans doute peut-on discuter sur l'orientation sémantique de la normativité mais pas sur l'existence réelle et son attachement à la différence biologique du corps.

Concernant la sémantique : Nous lisons dans le texte sur la création que Dieu créa l'être humain comme homme et femme. La différence de l'identité corporelle a une autre qualité que la différence de la couleur des cheveux ou de la taille. Ces accidents n'y sont pas mentionnés. Ils font partie de l'individualité mais ils n'ont pas d'importance pour la réponse de l'être humain à l'amour divin proposé à l'homme.

²⁰ Heimach-Steins: Die Gender Debatte, p. 14 s.

Dieu aurait pu simplement créer l'être humain comme une fleur asexuée. La perspective du gender aurait trouvé une solution. La différence entre homme et femme est dit expressément dans le texte sur la création (mis à part le célibat de Dieu) lié avec la commandement normatif, si possible, de se multiplier en famille dans une fidélité charitable comme mère et père tout en respectant la loi de l'alliance ancienne et nouvelle. Ces rôles, sans doute, font partie du sexe social qu'il faut définir continuellement. Il faut aplanir cette différence par la perspective du gender. La déconstruction du rôle du père et de la mère conduis-elle pas à la proposition normative pour l'absence d'enfants parce-que la différence des rôles seront supprimée une foi pour toute ? Une telle conséquence est en opposition radicale au plan divin du salut. Dieu aime les enfants. On ne trouve ni dans la doctrine de l'Eglise ni dans la tradition et non plus dans la doctrine des sacrements des preuves pour aplanir le sexe social afin que la différence entre père et mère soit supprimée et le désir pour les enfants soit sanctionnée. Le contraire est vrai.

La demande normative d'éduquer les filles et garçons sans faire référence aux composants sexuels spécifiques conduira à une oppression de la nature biologique spécifique du sexe empêchant des potentialités d'épanouissement et de liberté. J'en suis convaincu étant donné que je pars d'une différence fondamentale. Un nivellement normatif de cette différence est remplacé une nature normative déconstruite d'une totalité du gender avec une conception de l'être humain. Une telle conception de la liberté fait penser à la demande de F. Engels qu'il faut conduire l'homme du royaume de la nécessité dans le »royaume de la liberté ». Une liberté qui n'est pas du tout identique avec la liberté de Dieu.

La perspective du gender ne peut pas être identifiée avec un ingrédient du plan divin du salut. Il manque les arguments tirés des sources de la connaissance comme la Bible, le magistère et la tradition. Au point de vue du système la perspective est en opposition avec la normativité de la création. C'est la raison pour laquelle elle ne peut pas être la perspective théologique sérieuse comme son image de soi l'exige. Une théologie du gender est en opposition avec elle-même.

4. Au lieu de la déconstruction une reconstruction d'une nature normative

La forte éthique sociale catholique « Jenseits Katholischer Soziallehre »²¹ a trié la loi naturelle sous soupçon d'un dogmatisme pré-modern. La théologie du gender fait le même. Cette déconstruction tentée est opposer la reconstruction d'une nature normative comme base de l'éthique sociale catholique afin de construire une nouvelle mise au point d'une éthique sociale qu'après la déconstruction de la théologie du gender. La conception de la nature n'est pas un concept contraire à la dignité de l'être humain absolu comme le perspective du gender le confirme mais elle est plutôt

²¹ F. Hengsbach;B. Emunds;M. Möhring-Hesse: Jenseits Katholischer Soziallehre. Neue Entwürfe christlicher Gesellschaftsethik. Düsseldorf, 1993.

sa justification.²² L'identité et la corporalité de l'être humain tire la dignité intangible de la nature normative des êtres humains. Je rappelle leur sémantique.

Tout être est créé par Dieu et il a en lui et sa raison d'être sa justification. Il fait partie de la nature de l'être créé et trouve sa raison d'être en Dieu incréé. Par ce arrière-plan on comprend que chaque créature est intégrée dans un plan divin et reçoit son valeur absolu de lui.²³ Le devoir de l'être humain n'est pas déduit de son être. Il est déjà immanent à l'être.²⁴ L'être doit ! L'être humain porte en soi une orientation : « *Bonum enim et ens convertuntur* » dit Thomas d'Aquin.²⁵ L'être humain est alors par nature orienté vers son salut, c'est pour-cela, si on parle de la nature humaine il faut se référer à cette normativité. La loi naturelle est la justification raisonnable d'une légitimité de la dignité humaine absolue qui est donnée à l'homme et à la femme sans distinction. Par la tradition catholique elle est devenue une orientation chrétienne pour la justice. La connaissance du droit naturel suit dans son raisonnement de la dignité humaine indépendamment d'un penchement subjectif à une métaphysique comme chez Platon et Aristote comme aussi dans la philosophie islamique d'Averroès et par Thomas d'Aquin intégrée dans un contexte chrétien (theonom). C'est la réalité des vérités au-delà des explications du physique comme aussi qu'une nature donnée de l'être humain est reconnaissable par qui on peut tirer les raisons pour défendre la dignité humaine. Cette reconnaissance considère le destin naturel comme une évidence qu'il faut deviner pour harmoniser finalement un ordre (sexuel) légitime. La revendication radicale du droit par la perspective du gender est inconcevable avec cette position. La dignité humaine comme une norme absolue et objective doit être déduite d'une conception ontologique et normative de l'être humain. Le contrat (divin) d'une éthique objective postule que la normativité d'une nature humaine soit reconnue comme une vérité pour orienter objectivement la légitimité du droit et de l'éthique et inalement de la justice. Le Dieu personnel et transcendant est immanent par Jésus Christ. Il reste immanent dans la création par le Saint Esprit. Le Saint Esprit rend l'être humain comme *Caritas in veritate* capable d'orienter sa raison charitable vers Dieu et vers son ordre éternel (*lex aeterna*) et par analogie de reconnaître et de faire ainsi des déclarations valables concernant l'être humain, et sa corporalité par la quelle il reçoit son identité comme sa dignité, ses droits et ses devoirs et c'est cela la nature normative de l'être humain.

Bénoît XVI a rappelé dans son discours au Parlement allemand que la tradition vécue transmet la vérité. La loi naturelle n'est pas un bloque dans une tour d'ivoire mais elle est en dialogue avec le monde. Le regard sur l'être humain doit s'orienter, de nouveau, « vers l'étendue du monde, du ciel et de la terre » dans sa recherche de la vérité et de la justice. Cette perspective se comprend comme un dialogue dynamique avec le monde sous le dit « *Etsi deus daretur* ». La reconnaissance de la vérité reste

²² Heimbach-Steins: Die Gender-Debatte, p. 13.

²³ Christian Müller: Christliche Sozialethik und das Wertproblem in den Wirtschaftswissenschaften. In: Ordo 55 (2004) 77-97.

²⁴ J. Messner: Das Naturrecht. Handbuch der Gesellschaftsethik, Staatsethik und Wirtschaftsethik. Berlin 1984, p. 144.

²⁵ Thomas von Aquin: Summa Theologica, I-II, q. 18, a. 1.

ainsi un procès dynamique. Augustin a donné un autre témoignage de la justice que les hommes de la résistance au Troisième Reich. Tous les deux témoignages nous ouvrent la fenêtre vers la vérité avec des valeurs égales qui sont aussi pour nous l'échelle. La critique sociale de notre engouement pour la vérité et pour notre humanitarisme par Benoît est fondamentale lorsque nous réclamons une « écologie de l'être humain » comme aussi la possibilité de l'autodestruction comme une arrogance humaine quand l'être humain veut se mettre à la place de Dieu. Tout cela est la conséquence de la perte culturelle. La volonté de la perspective du gender de se fusionner avec le plan divin du salut n'est pas, dans cette perspective, un acte d'humilité. Contrairement aux infractions contre le plan divin du salut il y a le fait que l'être humain doit se comprendre dans son identité comme personne devant soi, devant l'autre et devant Dieu. Cela est aussi le sens de s'orienter à la nature normative humaine.

L'être humain n'a pas seulement la Bible pour reconnaître la vérité de l'être humain pour fonder sa dignité et des droits et des devoirs. Aussi la raison et la connaissance peuvent trouver la vérité : « L'être humain reconnaît le bon et le mauvais » (Gen 3,22). Avec la raison les droits et les devoirs intemporels peuvent être reconnus. La raison active (*vous comme intellectus agens*) peut participer à l'Esprit divin et reconnaître le destin divin à l'aide de l'abstraction. Pour cela il se sert de la « raison vraie » (*Ratio recta*).²⁶ On parle de la raison qui suit la conscience et connaît la loi naturelle et la dignité absolue de l'être humain qui en dépend. Dans cette vision la raison vraie peut toucher au destin humain reconnaissable mais elle ne peut pas le reconnaître dans son entité. La raison vrai participe à la raison divine mais elle n'est pas identique avec elle. Ainsi les connaissances reconnues comme vraies concernant à la dignité humaine et la personne c'est-à-dire de la corporalité ne sont pas identiques avec la vérité divine mais non plus tout à fait différentes. C'est pour cela elles sont analogues. Dans ce sens la question de la justice sexuelle est théologiquement relevante – la même dignité tout en respectant les différences sociales pertinentes pour le salut.

5. Conclusion : Oui pour la justice des sexes = non à la perspective du gender

Le problème de la justice sociologique provoqué par la perspective du gender doit être reconnu par la théologie comme un défi et doit être discuté. Dans la vue chrétienne il est évident que l'homme et la femme ont la même dignité parce qu'ils sont créés à l'image de Dieu. Les deux sexes sont appelés et par des règles comme les vertus d'épanouir leurs talents librement et en même temps pour devenir personnellement mais aussi sociologiquement responsables devant Dieu. Il n'y a pas de place ici pour une préférence ou une discrimination concernant le salut. Cependant cette égalité n'est pas basée sur la déconstruction de la différence soit disant du sexe social non plus dans la dépersonnalisation de la perspective normative. Dans la discussion théologique concernant la justice des sexes il s'agit d'abord de

²⁶ Thomas von Aquin, *Summa Theologica*, I-II, q. 91,2. Zur Übersetzung vgl. J. Hirschberger: *Geschichte der Philosophie*. Bd. 1, Freiburg 1980, S. 230.

l'épanouissement de la même dignité respectant des différences non seulement les biologiques mais aussi les sociales qui sont pertinentes pour le salut. Il est sûrement une tâche bénéfique pour l'éthique chrétienne sociale d'entrer en dialogue avec les sciences sociales et humaines pour discuter la question à part égale. Dans ce cas cette question n'est plus une totalité mais une question théologique parmi d'autres. Si nous prenons au sérieux la prétention absolue de vérité par la perspective du gender veut dire que : La justice des sexes est une question de la théologie au-delà de la perspective du gender.